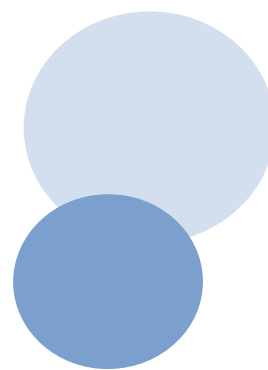


UNE ATTENTION POUR CHACUN

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2010

Ce rapport retrace l'activité du Centre Communal d'Action Sociale dans les domaines de la lutte contre l'exclusion à travers l'accompagnement social, les aides facultatives et l'intervention sociale d'intérêt collectif, l'animation et la prévention auprès des seniors et l'instruction des demandes d'aides légales.

Isabelle HEMON, Directrice
[20 Juillet 2011]





UNE ATTENTION POUR CHACUN

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2010

SOMMAIRE

EDITO DU PRESIDENT	4
Avant-propos	5
I. Une équipe au service du citoyen	6
II. Les principales missions du service	8
III. L'activité 2010 en quelques chiffres	9
IV. Le budget réalisé	10
V. L'Accueil, Information et orientation	12
VI. La cohésion sociale : Lutte contre les exclusions	13
VII. l'Instruction administrative des demandes d'aides légales	26
VIII. Le logement	29
IX. L'animation et la prévention auprès des seniors	32
X. Divers	40
XI. Perspectives 2011	43

EDITO DU PRESIDENT

Madame, Monsieur,

Voici le deuxième rapport d'activité du Centre Communal d'Action Sociale d'Amboise. Même s'il est un établissement public à part entière, le CCAS reste un outil privilégié de la commune pour la mise en place de la politique sociale définie par les élus de la Ville.

Je remercie les trois élues déléguées à l'action sociale pour leur implication constante et leurs attentions sincères aux problèmes sociaux rencontrés par les Amboisiens : Nelly Chauvelin, Marie-Christine Grillet et Françoise Dupont.

Je souhaite également saluer le travail réalisé par l'équipe du CCAS sous la houlette de sa Directrice Isabelle Hémon, dans un contexte social de plus en plus dégradé en 2010.

La lourde crise sociale, consécutive aux crises financière puis économique, connues par la planète depuis fin 2008 perdure au grand désarroi des acteurs sociaux. Les derniers mois auront été les plus difficiles avec un nombre de chômeurs constants, générant directement des retombées dramatiques pour de très nombreuses familles. La durée de chômage, la situation très alarmante de tous ceux qui ne sont plus indemnisés surtout pour les plus de 55ans, les effets sur l'endettement des ménages, les difficultés à payer le loyer avec des expulsions toujours plus nombreuses, des factures d'eau, de gaz, d'électricité perpétuellement en hausse, etc. fragilisent largement le tissu social local et mettent à contribution au quotidien les acteurs sociaux de terrain que sont le CCAS et les associations caritatives.

Chacun de ces acteurs a eu à faire face à un afflux de demandes alimentaires et financières.

Mais la politique sociale n'est pas que la gestion de l'urgence. La mise en œuvre de dispositifs nouveaux, d'accompagnements, d'animations de tous genres envers nos aînés, tout cela contribue au « vivre ensemble » qui nous est cher, même et surtout quand il est mis à mal par la situation économique. Le CCAS porte ces valeurs et développe ces actions ainsi que de nouvelles afin d'être le plus à l'écoute de nos concitoyens les plus démunis.

Ce rapport d'activité vous permettra de mieux connaître la réalité de toutes les interventions, de les quantifier et d'en voir la diversité. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Le Maire d'Amboise

Conseiller Général

Christian GUYON

La Vice Présidente

Adjointe au Maire

Nelly CHAUVELIN

AVANT-PROPOS

En retraçant les activités de l'année passée, ce bilan du Centre Communal d'Action Sociale est avant tout un document de communication, d'archives et de mémoire permettant de faire le point sur la structure et ses engagements sur le territoire. Le présent bilan d'activités retrace le travail du service, exercé durant l'année 2010, tout en apportant les éléments nécessaires à la connaissance du fonctionnement et du rôle de la structure. Il est destiné à informer les membres du Conseil d'administration, les élus de la ville d'Amboise, les habitants de la commune et toute personne intéressée par les activités du CCAS.

Afin de mieux appréhender l'action sociale, je vous propose tout d'abord une définition conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles. Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire ou en son absence par le Vice-Président.

Le CCAS exerce 2 fonctions principales :

Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande.

Par convention passée avec le département, une commune peut exercer directement tout ou partie des compétences qui, dans le domaine de l'action sociale, sont attribuées au département en vertu des articles L. 121-1 et L. 121-2. Le CCAS constitue et tient à jour un fichier des personnes bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale et d'action sociale et résidant sur la commune ou les communes considérées s'il s'agit d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS). Les informations nominatives de ce fichier sont protégées par le secret professionnel.

I. UNE ÉQUIPE AU SERVICE DU CITOYEN

1. Le Conseil d'administration

Le CCAS d'Amboise est depuis le 28 mars 2008, administré par un conseil d'administration de 16 membres dont la composition est la suivante:

Monsieur Christian GUYON, président de droit, Conseiller général-Maire,

Membres désignés par le Conseil municipal	Membres désignés par le Maire
Madame Nelly CHAUVELIN, Vice présidente,	Madame Norberte GIRAULT (Croix Rouge Française),
Madame Marie-Christine GRILLET, déléguée à l'animation et à l'intergénération,	Monsieur François HOGU (UDAF),
Madame Françoise DUPONT, déléguée au logement,	Madame Marie-Hélène GODEAU (ASSAD),
Madame Isabelle CHAMINADOUR,	Mme SALVAUDON depuis le 11 janvier 2010,
Madame Karine ROY,	Monsieur Roger BUNALES (Secours Populaire) depuis le 18 octobre 2010,
Monsieur Brice RAVIER,	Monsieur Roger GUEGAN (Information des Chômeurs du Canton d'Amboise (DICCA)),
Madame Isabelle GRIBET,	Madame Paulette BLONDEAU,
Madame Thérèse ROQUEL.	Madame Nelly FILATRE (Secours Catholique).

Les membres élus:

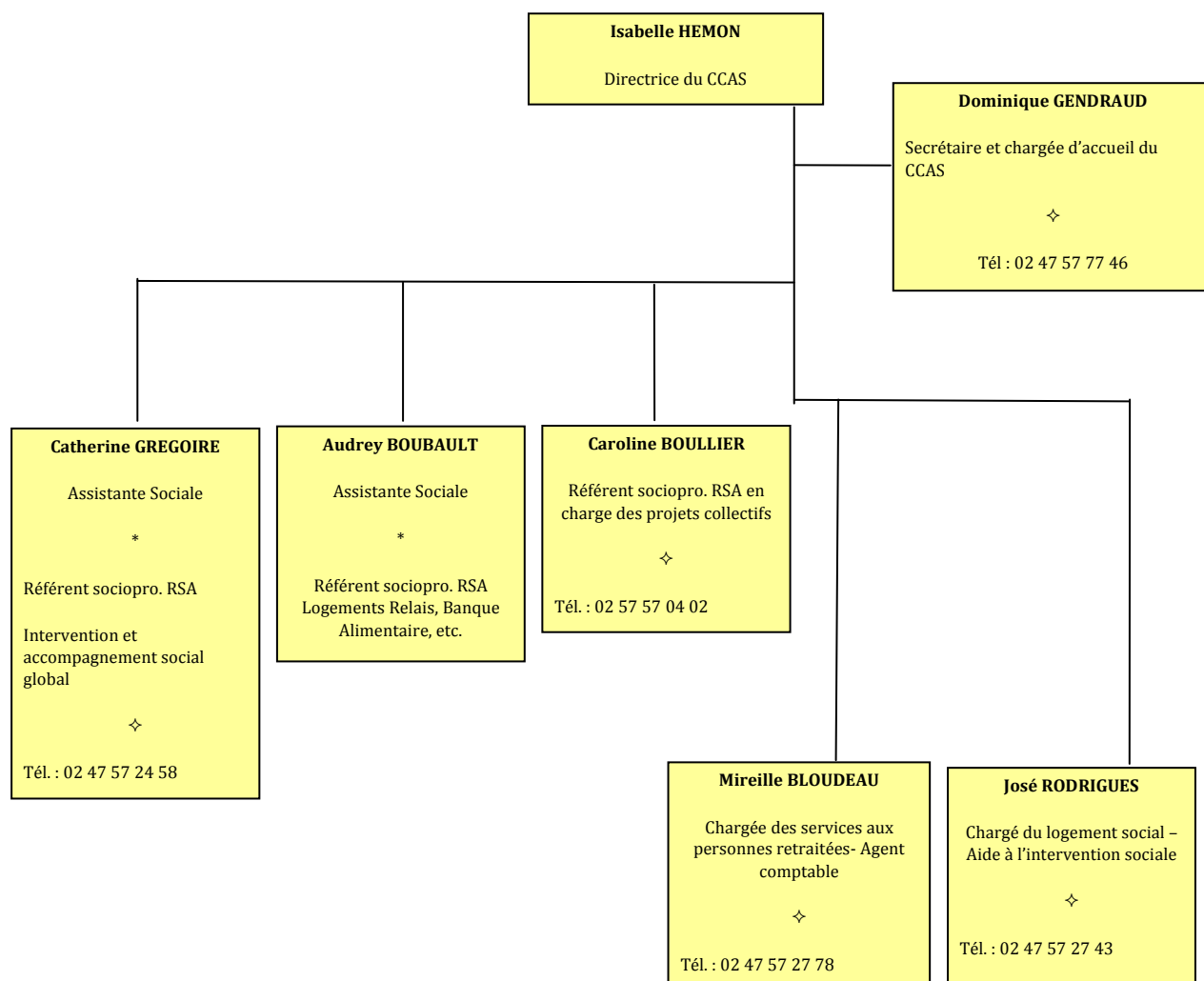
Il appartient au Conseil Municipal, dès son élection, de procéder à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration, dans un délai de 2 mois maximum. Le décret du 4 janvier 2000 a modifié le nombre d'administrateurs (" huit membres élus" et " huit membres nommés").

Les membres nommés dans la commune :

Le Maire nomme des membres choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention ou de développement social conduites dans la commune. Parmi les personnes nommées, doit figurer un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions; des associations familiales désignées sur proposition de l'U.D.A.F. ; les associations de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées du département.

La durée du mandat des membres du Conseil d'Administration est identique à celle des Conseillers Municipaux, tous les 6 ans. Chaque administrateur est tenu au secret professionnel.

2. L'organigramme



II. LES PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

1-Accueil et information et orientation des administrés

1-1 Informer l'usager sur les différents dispositifs d'aide sociale

1-3 Orienter vers les interlocuteurs compétents et les réseaux d'entraide

2-Accompagnement social et/ou éducatif de la personne dans le cadre de l'aide à la personne

2-1 Élaborer un projet global d'intervention sociale

2-2 Repérer les ressources et les limites de la personne et de son environnement

2-3 Prendre en compte les valeurs, les représentations de l'usager, du cadre institutionnel et de soi-même

2-4 Favoriser l'autonomie de la personne

3-La lutte contre la précarité :

3-1 L'aide alimentaire sous forme de colis ou de bons alimentaires

3-2 Aide au paiement des factures, bons d'essence, billets de train, bons « Petite Enfance »

3-3 Le jardin partagé

4- Animations et prévention en direction des seniors :

4-1 Goûters en maison de retraite et goûter du dernier dimanche de janvier

4-2 Plan Canicule et Solitude

4-3 Animation du Conseil des Sages

4-4 Animations loisirs en direction des seniors (sorties, activités manuelles)

5- Comptabilité du service et gestion budgétaire

5-1 Commandes, mandatement des factures, émissions de titres

5-2 Bilan mensuel budgétaire, bilan mensuel des aides d'urgence

5-4 Préparation budget primitif, décisions modificatives et compte administratif

5-5 Suivi de l'exécution du budget

6-Documents administratifs et juridiques

6-1 Délibérations

6-2 Préparation du conseil d'administration, des commissions (convocation, documents)

7-Instruction administrative des demandes d'aides légales

7-1 Rédiger des dossiers administratifs de demandes

7-2 Constituer des dossiers à caractère social

7-3 Accompagner les usagers dans leurs démarches auprès des organismes compétents (banque, logement, etc.)

8- Logements sociaux

8-1 Gérer la demande et l'attribution de logement social

8-2 Mettre en place et assurer la mise à jour des statistiques logement

8-3 Participer à la réflexion sur le logement social

8-4 Mise à disposition par la Ville d'Amboise de 3 logements relais depuis le 1^{er} septembre.

9-Divers

9-1 Animation de projets collectifs (Bourses au permis, Bourses aux projets)

9-2 Les conférences Santé Mentale en mars

III. L'ACTIVITE 2010 EN QUELQUES CHIFFRES

Accueil- Information	- Nombre de personnes accueillies: 4566 - Nombre d'appels téléphoniques directs: 2518
Secrétariat du CCAS	- Nombre de délibérations, décisions et arrêtés : 28 - Nombre de courriers arrivés: 1884 - Nombre de courriers départ: 585
Autres	- Nombre de Conseils d'administration : 6 - Nombre de commissions aides financières : 5 - Nombre de commissions diverses : 1 - Nombre d'opérations comptables: 698

Insertion	- Nombre d'instructions: 33 - Nombre de suivis en référence sociale: 39
-----------	--

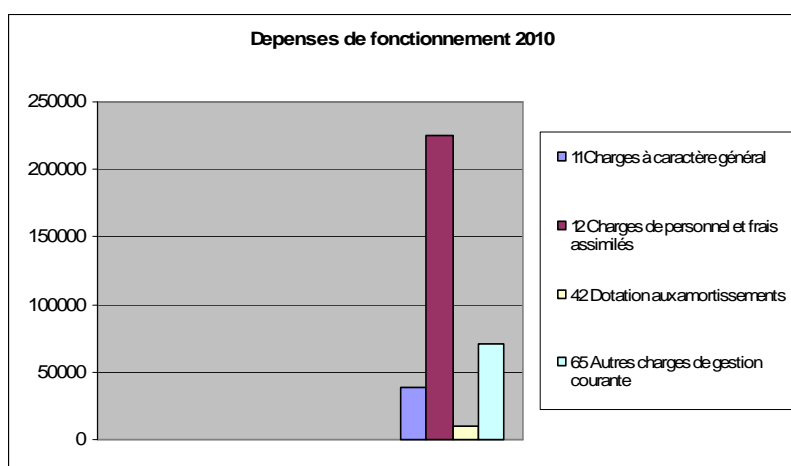
Lutte contre la précarité	- Nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide au règlement de factures: 50 - Aide alimentaire sous forme de: - Colis : 1307 - Bons : 349
---------------------------	--

Seniors	
- Plan Canicule	- Nombre d'inscriptions: 37 (31 femmes et 6 hommes)
- Plan solitude	- Nombre de rencontres: 2 (1 juillet et 1 août) - Nombre de participants: 12 (2X6 à chaque rencontre)
- Divers	- Nombre d'abonnés à Présence verte: 19 - Nombre de cartes Emeraude délivrées: 146 - Nombre de dossiers traités: 60

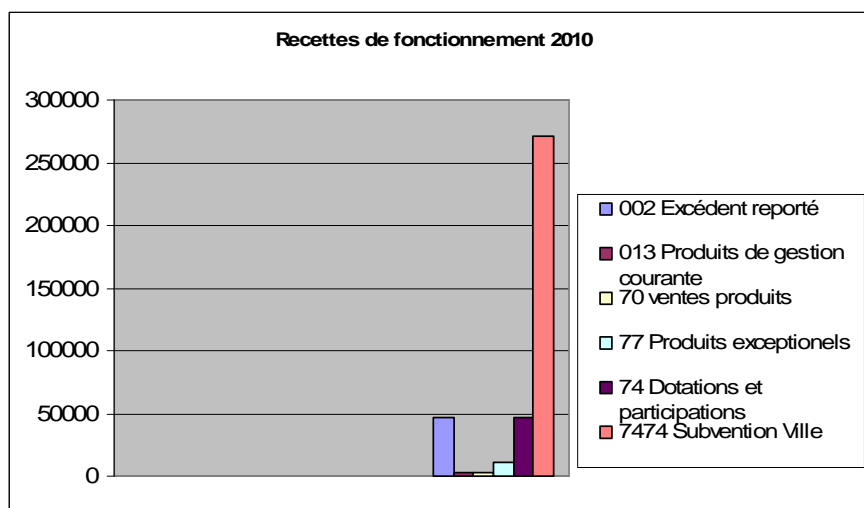
IV. LE BUDGET RÉALISÉ

Budget primitif	Dépenses votées	Recettes votées	Dépenses réalisées	Recettes réalisées
Fonctionnement	361 344.15	361 344.15	344 442.75	381 279.91
Résultat reporté				
Investissement	33 080.30	33 080.30	11 192.70	32 880.12
Solde reporté				
Total	394 424.45	394 424.45	355 635.45	414 160.03

1. Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement



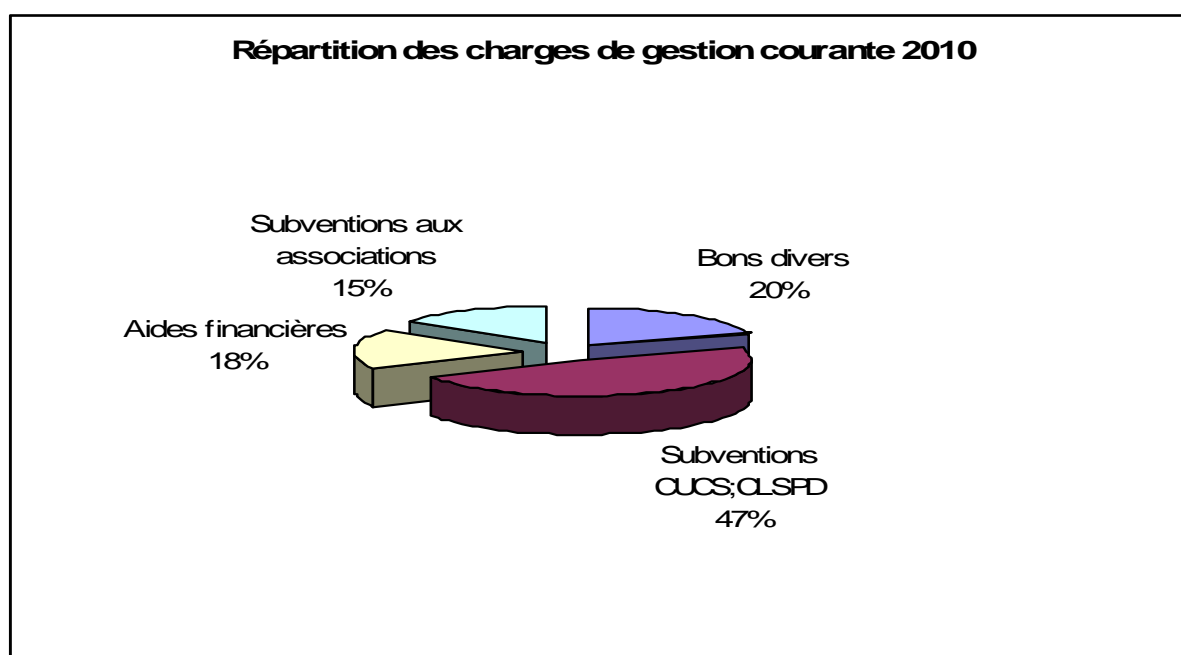
La masse salariale représente 65% du budget global de fonctionnement.



Les recettes proviennent principalement de la subvention communale (71%), de la participation du Conseil Général pour l'instruction des dossiers d'aides légales et du suivi socioprofessionnel des bénéficiaires du Revenu de solidarité active, des quêtes à mariages et depuis cette année de l'allocation pour le logement temporaire versée par la Caisse d'allocation familiale.

De plus, le CCAS perçoit des recettes des sorties avec les seniors Amboisiens.

2. Répartition des aides et subventions



Le chapitre 65 représente 20 % du budget global. Le total dépensé pour ce chapitre est de 70 701 €. Les actions menées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ou Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance sont la « Bourse aux permis », « La bourse aux projets », le « Jardin potager »

Par ailleurs, le CCAS subventionne les associations caritatives d'Amboise, la « Pause Aloïs » et verse une participation de solidarité à la Banque Alimentaire de Touraine.

V. L'ACCUEIL, INFORMATION ET ORIENTATION

Le poste d'accueil est un poste clé, compte tenu du rôle multiple de ses fonctions:

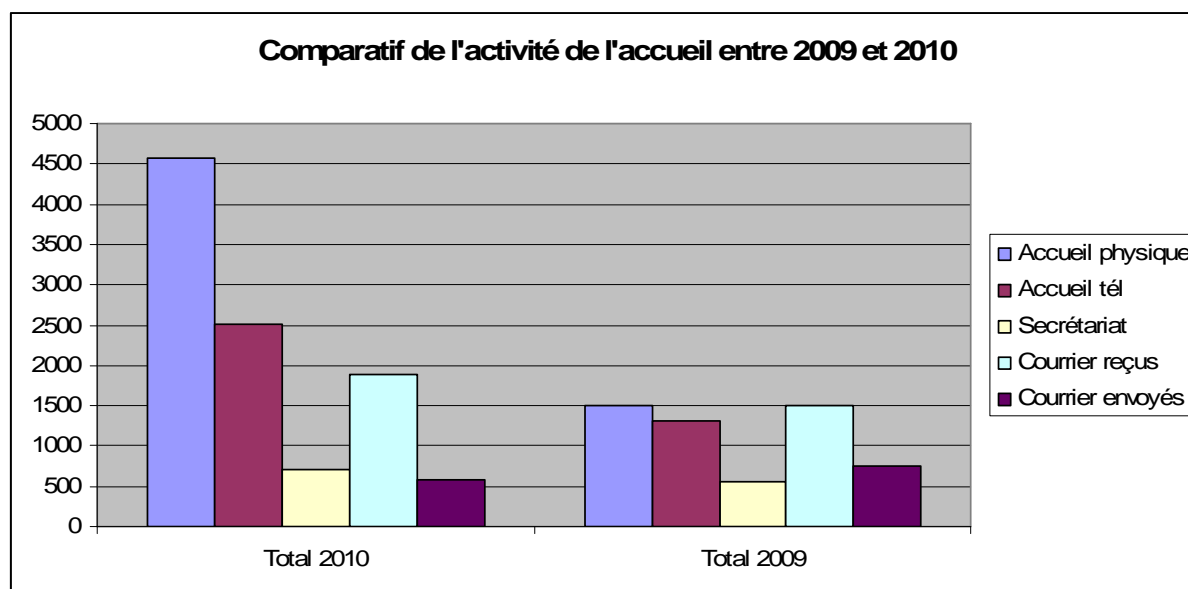
- ❖ Accueil, orientation, information
- ❖ Secrétariat.

L'accueil est le pôle de communication et un lieu de convergence. Il est l'image de la collectivité.

Lors des permanences du Conseil Général (PMI, Assistantes sociales) ainsi que durant la distribution des colis alimentaire, le poste d'accueil est extrêmement sollicité.

En 2010, l'accueil a rencontré une augmentation de sa charge de travail, nuancée par l'uniformisation des outils statistiques à l'ensemble des agents, notamment pour le recensement des courriers départs.

La comparaison entre 2009 et 2010 démontre une augmentation importante de la fréquentation du CCAS en raison du développement des animations mais aussi dû à la précarisation des ménages aux revenus modestes.

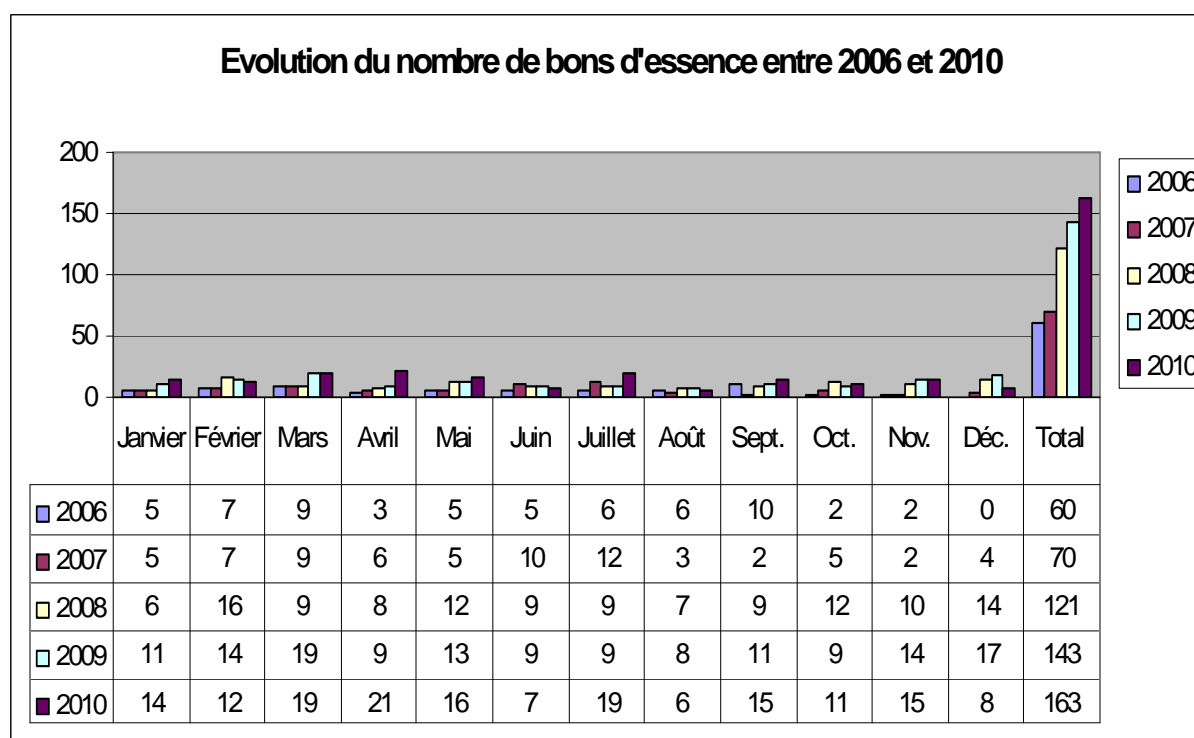


VI. LA COHESION SOCIALE: LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Selon le Conseil de l'Europe, "*La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation.*"

1. Les bons de secours

LES BONS D'ESSENCE



Les bons d'essence concernent de petites sommes (20 € maximum) et sont donnés pour des trajets professionnels ou pour effectuer des démarches administratives. Depuis la hausse du prix du carburant courant 2008, le CCAS a vu la distribution du nombre de bons progresser. En 2008, le CCAS a augmenté cette dépense de 40% par rapport à 2007. **En 2010, nous avons donné 163 bons contre 143 en 2009.** Tout comme pour les bons et colis alimentaires, la délivrance des bons d'essence fait suite à une évaluation des besoins par une assistante sociale.

BILLETS DE TRAIN

Par ailleurs, le CCAS peut attribuer des billets de trains aux personnes qui souhaitent se rendre à Tours ou à Blois.

Cette année, à la demande de travailleurs sociaux de l'hôpital et du Territoire de Vie Sociale (TVS), le CCAS a aidé au transport vers des destinations plus éloignées pour un rapprochement familial et une école spécialisée à Châteaudun.

2010		
Mois	Quantité	Montant
janvier	1	4,90
août	5	132,00
septembre	2	43,00
octobre	2	27,10
novembre	2	7,90
Total	12	214,90

LES BONS « PETITE ENFANCE »

Depuis le mois d'octobre 2008, le CCAS distribue des bons « petite enfance » qui concernent l'achat de lait, couches et produits d'hygiène¹.

Les bons de 25 € sont destinés aux enfants de moins d'un an, tandis que les bons de 20 € sont attribués aux foyers qui ont des enfants de moins de deux ans (dans les deux cas, un maximum de 5 bons dans l'année pourront être distribués).

Ils peuvent être utilisés dans les supermarchés d'Amboise (Eco-marché, Leclerc) et de Pocé sur Cisse (Intermarché).

Le tableau ci-dessous donne le nombre de bons distribués et le montant dépensé pour les bons de 25€ et 20€.

2010				
Mois	Nbr e	Montant	Nbre	Montant
	Bon à 25,00 €		Bon à 20,00 €	
Janvier	6	150,00 €	4	80,00 €
Février	5	125,00 €	3	60,00 €
Mars	9	225,00 €	12	240,00 €
Avril	7	175,00 €	6	120,00 €
Mai	3	75,00 €	4	80,00 €
Juin	4	100,00 €	6	60,00 €
Juillet	8	200,00 €	5	80,00 €
Août	1	25,00 €	1	20,00 €
Sept.	6	150,00 €	5	100,00 €
Oct.	11	275,00 €	7	140,00 €
Nov.	4	100,00 €	4	80,00 €
Déc.	4	100,00 €	4	80,00 €
Total	68	1 700 €	61	1 140 €

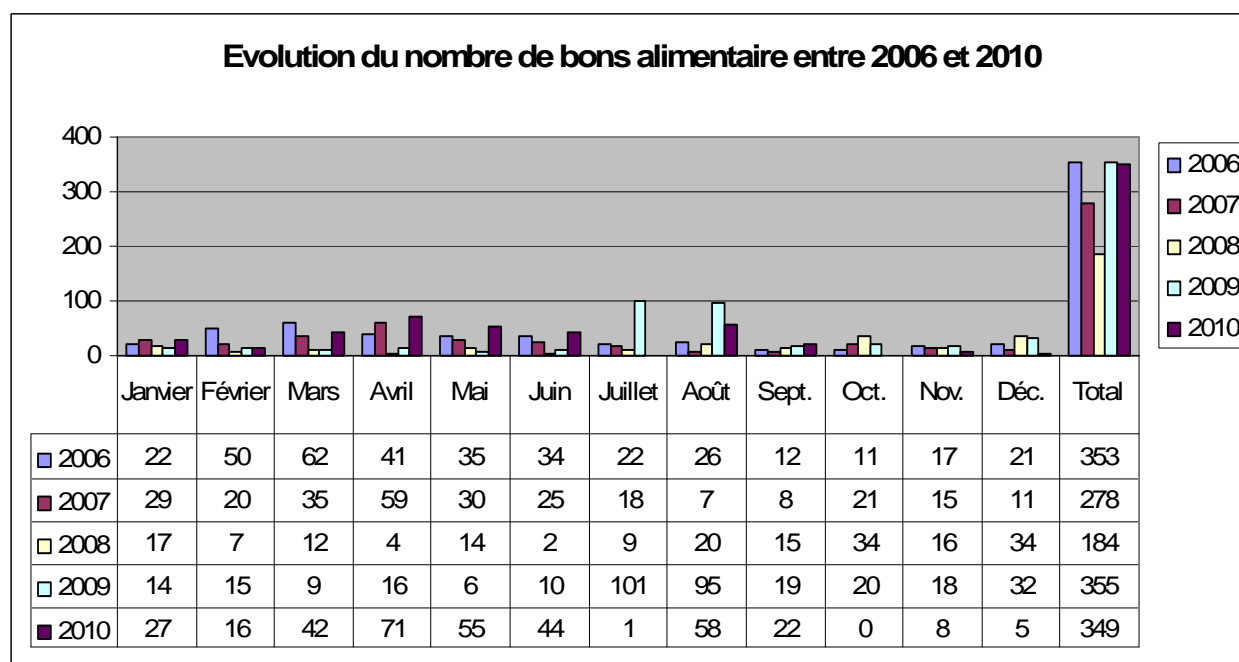
¹ Source : délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 8 septembre 2008.

LES BONS ALIMENTAIRES

Le barème (applicable depuis le 1^{er} octobre 2004) concernant la délivrance de bons alimentaires n'a pas changé et reste le suivant :

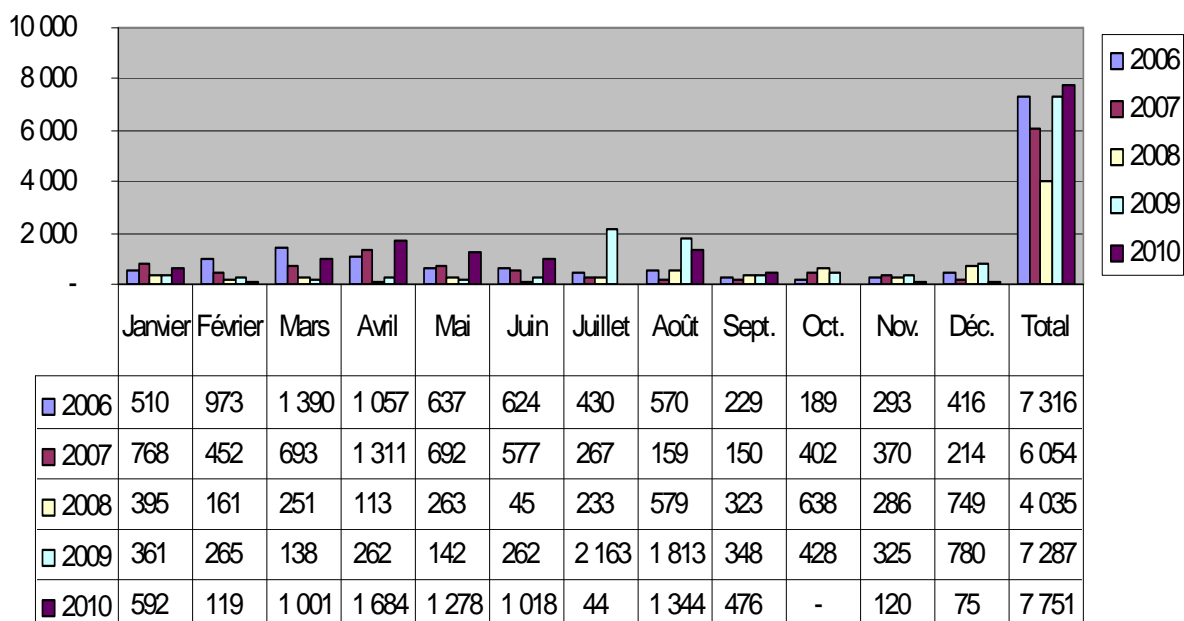
Sans Domicile Stable	7,50 €		
Personne seule	10,00 €	Couple	15,00 €
Personne seule + 1 enfant	15,00 €	Couple + 1 enfant	23,00 €
Personne seule + 2 enfants	23,00 €	Couple + 2 enfants	30,00 €
Personne seule + 3 enfants	30,00 €	Couple + 3 enfants	37,00 €
Personne seule + 4 enfants ou plus	37,00 €	Couple + 4 enfants ou plus	44,00 €

A noter que le nombre maximum de bons alimentaires distribués est de 5 par an.



Durant la période estivale le CCAS établit davantage de Bons alimentaires compte tenu de la fermeture de la Banque Alimentaire en août et de l'épuisement rapide des stocks. **En 2010, le CCAS a distribué 349 bons contre 355 en 2009.** En effet, depuis le recrutement d'un travailleur social, en février, qui gère le stock de produits secs ainsi que les produits frais donnés par la Banque Alimentaire de Touraine, nous privilégions les colis aux bons alimentaires.

Evolution des dépenses en bons alimentaire entre 2006 et 2010



La conjoncture économique depuis fin 2008, avec des répercussions sur 2009 puis 2010 continue d'engendrer une forte demande dans l'aide alimentaire. En effet en 2009, le CCAS a distribué 355 bons pour un montant de 7 287 € tandis qu'en 2010, il a dépensé 7 751 € pour 349 bons.

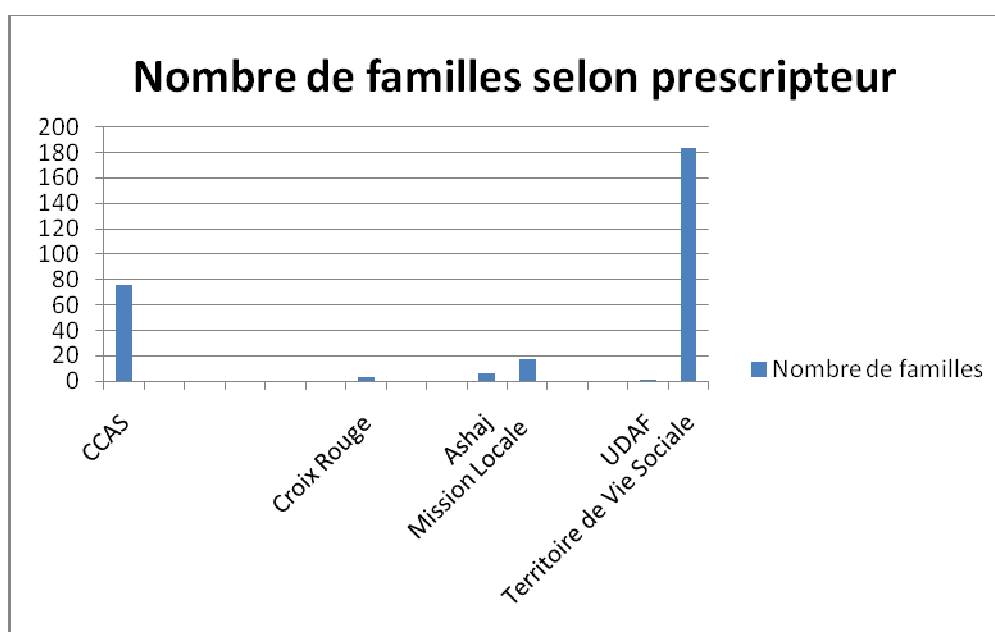
2. La Banque alimentaire de Touraine

Le CCAS et la Banque Alimentaire de Touraine ont signé une convention de partenariat en 2008 afin d'aider les personnes en difficultés passagères. En effet, cette aide de dépannage n'a pas vocation à s'inscrire dans le temps car l'accompagnement social a pour objectif de conduire l'utilisateur vers l'autonomie.

Après une évaluation d'un travailleur social, l'utilisateur remet une fiche navette au secrétariat du CCAS mentionnant la composition familiale et la nature du besoin. L'aide peut être octroyée pour 4 semaines et le renouvellement, le cas échéant, s'effectue après une nouvelle évaluation sociale.

Depuis le 1^{er} juillet, le CCAS distribue les colis tous les jeudis. Cette organisation permet une meilleure écoute des usagers et de répondre de manière adaptée, dans la mesure du possible, aux besoins particuliers. Les usagers sont davantage satisfaits.

Le Territoire de Vie Sociale est le partenaire qui nous sollicite le plus fréquemment pour les bons petite enfance, essence, bons alimentaires ou colis alimentaires. Les autres partenaires sont la Mission locale, l'Ashaj ou la Croix rouge. Les travailleurs sociaux du CCAS utilisent également l'aide alimentaire dans le cadre de leur accompagnement social.



Nous constatons que des augmentations interviennent en majorité sur la dernière semaine et la première semaine de chaque mois. Ceci s'explique certainement par le versement du RSA à partir du 5 de chaque mois. Globalement, le CCAS propose une aide alimentaire "d'urgence" auprès de nombreux ménages rencontrant un imprévu lié à une facture importante, un arrêt maladie ou la perte d'emploi d'un membre de la famille.

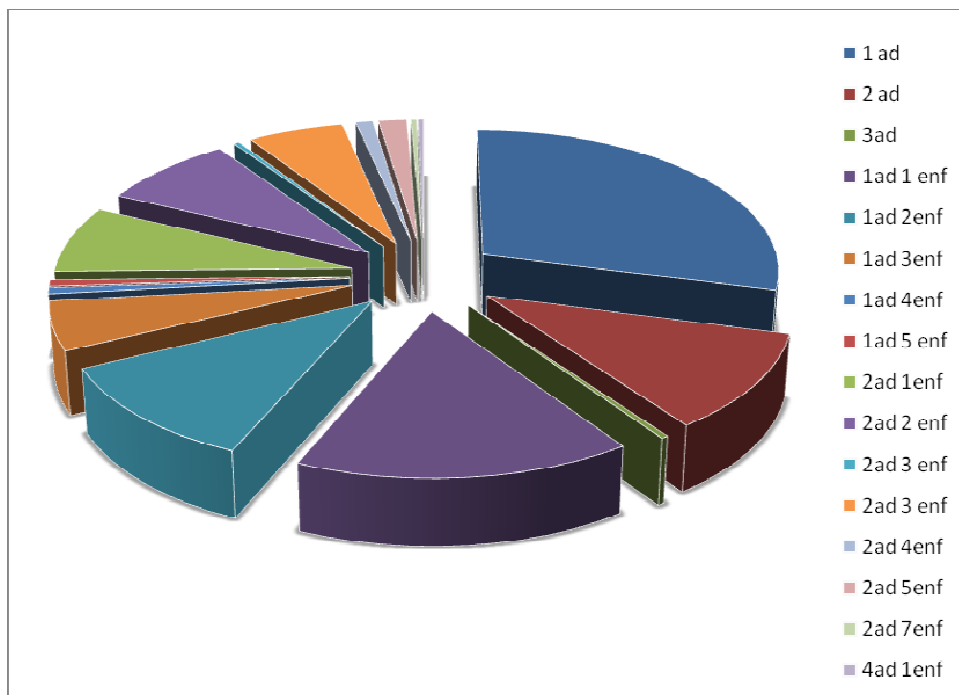
Ci-dessous, le détail de la distribution pour l'année 2010 :

	Colis	Personnes	Nombre de familles servies au moins une fois
Janvier	117	164	59
Février	150	182	70
Mars	160	211	77
Avril	94	143	53
Mai	82	148	54
Juin	93	151	55
Juillet	100	138	54
Août	36	59	28
Septembre	79	109	42
Octobre	144	175	64
Novembre	127	171	64
Décembre	125	128	77
TOTAL	1307	1779	697

	Quantité de denrées distribuées	Nombre de colis distribués	Nombre de personnes servies	Nombre de foyers cumulés
2009	18 940 kg	1371	1192	440
2010	21000 Kg	1307	1779	697

Nous constatons une diminution du nombre de colis, **1307 ont été distribués en 2010** (contre 1371 en 2009, 852 en 2008 et 360 en 2007) **par le CCAS pour 1779 personnes, soit 697 familles** (contre 440 en 2009, 267 en 2008 et 155 en 2007). Nous avons servi **292 familles différentes**.

Le graphique ci-dessous montre la composition familiale des familles servies à la Banque alimentaire. Cette année nous avons eu davantage de familles nombreuses que l'année précédente.



La typologie des bénéficiaires de l'aide alimentaire est principalement les **personnes seules** (80 adultes) et les **familles monoparentales** (45 adultes avec 1 enfant et 31 adultes avec 2 enfants). **Ensuite, les couples sans enfant** (31).

Devant la difficulté de corrélation entre les quantités de denrées et le nombre de personnes servies à la Banque Alimentaire, le CCAS a été contraint de définir la composition d'un panier moyen par personne.

Composition d'un panier moyen par personne :

Périodicité	quantité	produits
Hebdomadaire	1	Lait, conserve de légumes, plat préparé, conserve de fruit, viande ou poisson, beurre, fromage, pâté ou sardine
	0.500	pâtes ou riz, café
Mensuel	1	Huile, sucre, farine
Hygiène à la demande		
Gâteaux , chocolat, confiture ou pâte à tartiner, céréales pour les familles avec enfants		

Une gestion informatique permet de répertorier toutes les denrées entrantes et sortantes de la BA². Ce fonctionnement a permis de diminuer le nombre de bons alimentaires.

Par ailleurs, les associations caritatives qui ont rencontré également une augmentation de la demande se sont mobilisées avec le CCAS pour organiser une collecte « collective ». Le Secours Populaire, la Croix Rouge, le CCAS et Mme Verdet, responsable de l'antenne d'Amboise de la Banque Alimentaire, ont récolté, le 4 juin 2010, 1087 kilos grâce à la générosité des donateurs et à la mobilisation de Leclerc, Ecomarché et Marché+.

Les produits de la collecte ont principalement bénéficié au CCAS, en accord avec le Secours Populaire et La Croix Rouge. Cette dernière a obtenu davantage de produits destinés aux nourrissons pour le foyer Anne de Beaujeu.

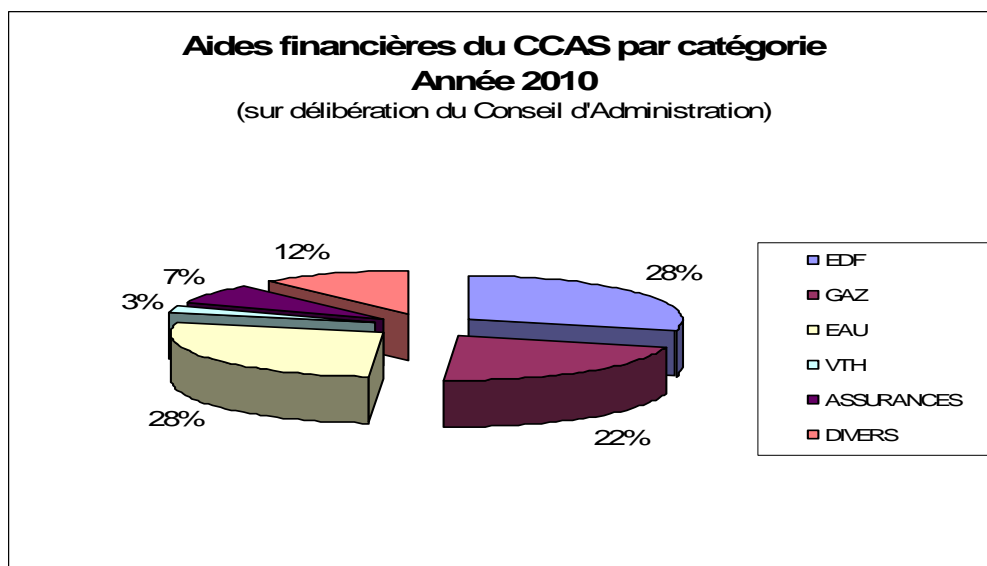
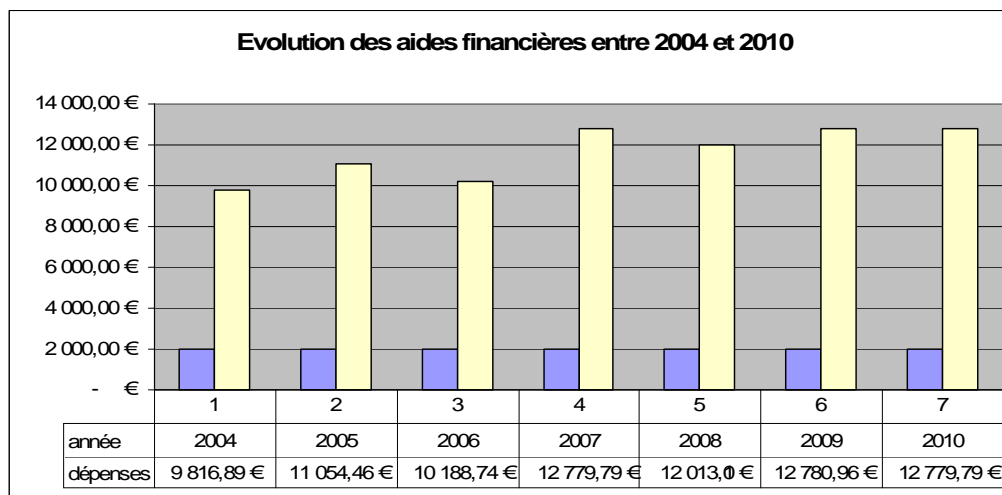
Nous avons bien sûr soutenu la collecte des 26 et 27 novembre avec la participation de M.Rodriguès et Mme Boubault. Cette année, les élèves en formation d'assistant de service social de l'école de la Croix Rouge à Tours ont participé à la collecte. Même si elle ne représente que 15% des approvisionnements nécessaires dans l'année, la collecte reste indispensable. Grâce à la mobilisation de la responsable locale, Dany Verdet et les partenaires locaux tels que le CCAS, la Croix rouge, le Rotary et Lions Club ont participé à cette collecte. Une soixantaine de personnes la font vivre à Amboise (Leclerc, Intermarché à Pocé, Simply market, Écomarché, Netto, Aldi et Marché plus). **Cette année, nous avons collecté 9271 kilos.**



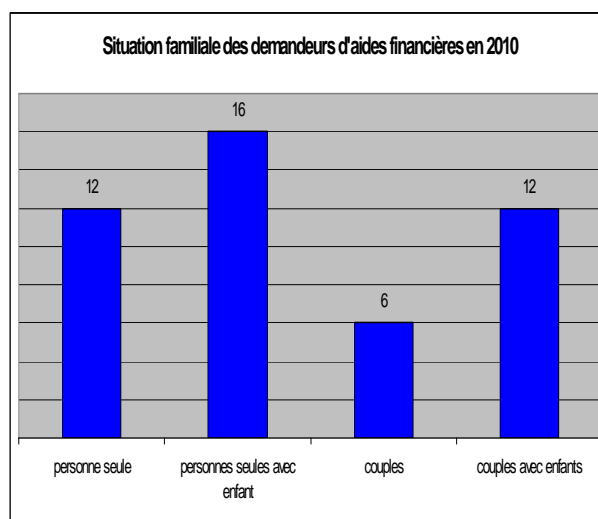
photo NR

3. L'aide au paiement de factures

Le montant de l'aide est stable entre 2009 et 2010. La ligne « divers » inclut des aides aux paiements de voyages scolaires, à des réparations de voitures, à des frais médicaux ou pour l'achat d'électroménager.



En 2010, le CCAS a présenté **50 dossiers** à la commission d'aides facultatives dont **46 ont obtenu un accord favorable**. Sur l'ensemble des demandes d'aides financières, nous retrouvons **16 familles monoparentales**.



4. Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du revenu de solidarité active

Le CCAS a répondu à un appel à projets du Conseil Général d'Indre et Loire pour la prise en charge de 70 mesures d'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA. Depuis la généralisation du RSA, le CCAS rencontre une baisse du suivi des bénéficiaires du RSA. Cette tendance s'explique d'une part, par la multiplication des opérateurs autorisés par le Département à instruire les demandes de RSA et d'autre part, par la sortie du dispositif de certains bénéficiaires (mise à la retraite, octroi d'un emploi, octroi d'autres prestations...).

- **Nombre de Contrats d'Engagements Réciproques**

Au cours de cette année, les référents socioprofessionnels du CCAS ont signé **267 contrats** d'engagements réciproques.

- **Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires en 2010**

Au CCAS, deux référents socioprofessionnels effectuent l'accompagnement, à dominante sociale, des bénéficiaires du RSA. L'objectif de ce suivi est de permettre à la personne d'acquérir les capacités nécessaires à la résolution des difficultés qu'elle rencontre et qui sont un frein à sa réinsertion professionnelle.

Cette année, les deux référents ont assuré **39 accompagnements** auprès de bénéficiaires du Revenu de solidarité active.

- **Typologie des bénéficiaires du RSA**

AGE	25-50 ANS	16
	50-60 ANS	19
	60-65 ANS	4
GENRE	HOMME	24
	FEMME	15
SITUATION FAMILIALE	COUPLE	2
	CELIBATAIRE	35

- **Bilan :**

La typologie des bénéficiaires reflète le type de public accueilli dans le cadre de l'activité du CCAS et conformément, au projet de convention avec le Territoire de Vie sociale dans le suivi des ménages Amboisiens. En effet, dans le cadre de l'accompagnement socio-éducatif, le T.V.S accompagne les familles avec enfants et le CCAS les couples ou célibataires sans enfant.

Le suivi socioprofessionnel des bénéficiaires est de plus en plus complexe car le public orienté rencontre des difficultés multiples : surendettement, problèmes de santé.

5. Le jardin partagé

L'action « cultiver son potager » s'inscrit dans l'axe de la Citoyenneté du CLSPD et plus précisément l'amélioration du cadre de vie. Les objectifs de cette action sont multiples et notamment : (Re)créer du lien social (parler, s'écouter, échanger..), mettre en valeur le statut de citoyen en étant acteur et en se sentant productif et enfin, valoriser cette activité de jardinage en mettant quelques denrées récoltées à disposition de la banque alimentaire du CCAS, en cas de surproduction.

En effet, au fil des rencontres et des entretiens individuels dans le cadre de l'accompagnement socio professionnel des bénéficiaires du RSA et autres minima-sociaux, il est apparu que bon nombre d'Amboisiens, pour la plupart célibataires, sans enfant(s), en grande difficulté sociale, souffrent de solitude. Cet état les conduit à un repli sur eux-mêmes les amenant inéluctablement à se retrouver isolés socialement.

L'association des jardins ouvriers d'Amboise, route de TOURS, a souhaité développer un îlot « BIO ». Quatre parcelles d'environ 330m². sont louées et l'une d'elles est mise à disposition du CCAS afin que des amboisiens, bénéficiaires de minima sociaux, accèdent à la pratique du jardinage et de la culture biologique. Par ailleurs, une convention de mise à disposition d'un animateur (Xavier Léman) de la Ville d'Amboise a été signée en juin 2010.

Aussi, depuis le 1^{er} juillet 2010, Mr Xavier LEMAN, intervient une ½ journée par mois sur la parcelle, en collaboration avec le CCAS. Il a été convenu du 1^{er} jeudi de chaque mois où il est obligatoire pour tout jardinier souhaitant participer à cette action d'être présent sur cette plage fixe. En dehors de cette période, chaque jardinier peut venir quand bon lui semble.

Dans un second temps, plusieurs réunions d'informations avec les partenaires sociaux et 5 personnes intéressées par le projet, ont permis de nous retrouver sur le terrain le jeudi 05 juillet 2010



L'achat d'outillage, de plants et la volonté des uns et des autres ont permis en 1 mois de mettre en valeur la parcelle et de proposer en septembre la mise à disposition de radis lors d'une distribution de colis alimentaires.



- **Bilan**

a. Malgré une large diffusion de l'information auprès des partenaires sociaux et des associations caritatives, encore peu de personnes ont pris contact avec le CCAS.

b. Un petit groupe de 4 jardiniers s'est peu à peu constitué et unifié.

Le groupe formé à ce jour est composé de 3 hommes et 1 femme. Durant la période estivale, il est arrivé que le groupe soit plus conséquent. Cependant, certains jardiniers sont passés temporairement car ils ont eu l'opportunité de trouver un emploi saisonnier ou définitif.

6. La Bourse au permis de conduire

En 2007, le Ville d'Amboise a signé un contrat urbain de cohésion sociale avec les services de l'Etat. L'objectif de ce contrat est de réduire les inégalités sociales et permettre le développement de certains quartiers en difficulté. Sur Amboise, le quartier de la Verrerie et le quartier de Malétrenne-Plaisance ont été positionnés comme quartiers prioritaires par l'Etat.

Les demandeurs d'emploi de ces quartiers prioritaires représentent 47 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de la commune. Aujourd'hui, l'accès à l'emploi passe par l'obtention du permis de conduire. Aussi, l'objectif de ce dispositif est de réduire cet écart en aidant financièrement des personnes en situation de recherche d'emploi active issues de ces quartiers, à obtenir leur permis de conduire en échange de travaux d'intérêt collectif (70 h de stage) à effectuer au sein d'une association ou d'un service de la Mairie.

Le montant de l'aide est plafonné à 900 €.

Les prescripteurs (CCAS, TVS, Mission Locale et Pôle emploi) reçoivent les candidats potentiels et étudient leurs projets. Les candidatures sont ensuite examinées par une commission mise en place par le CCAS.

Les candidats retenus sont orientés et accompagnés jusqu'au passage de l'examen de conduite. Ce suivi s'effectue en partenariat avec les autos écoles.

En 2009, 14 bourses au permis ont été attribuées : 3 candidats ont obtenu le permis, 1 personne a eu le code et poursuit sa formation à la conduite, les autres candidats n'ont pas encore obtenu le code.

Pour 2010, 16 candidats ont été retenus. 4 ont obtenu le permis de conduire et les autres candidats sont en cours de formation.

VII. L'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE DES DEMANDES D'AIDES LEGALES

L'aide sociale légale est la forme « moderne » de l'assistance ; elle en conserve les caractéristiques (le caractère subsidiaire et alimentaire). Elle est encadrée par la loi et les règlements. A l'origine destinée aux personnes ne pouvant faire face à leurs besoins par eux-mêmes ou avec l'aide de leurs débiteurs d'aliments, l'aide sociale légale englobe aujourd'hui des prestations hybrides telles l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui a succédé à la Prestation spécifique dépendance (PSD) ou la prestation de compensation du handicap (PCH).

L'aide sociale légale fait intervenir trois acteurs publics : le Département qui dispose de la compétence de droit commun en matière d'aide sociale et à l'échelon communal, avec l'intervention du maire pour l'admission d'urgence à l'aide sociale et le rôle du Centre communal d'action sociale (CCAS) dans l'instruction des dossiers d'aide sociale.

Les prestations d'aide sociale légale versées par les Départements regroupent :

- L'aide sociale aux personnes âgées (aide à l'hébergement, aide à domicile, APA)
- L'aide sociale aux personnes handicapées (aide à l'hébergement, aide à domicile, ACTP, PCH)
- Le revenu minimum d'insertion (RMI) devenu le Revenu de Solidarité Active au 1^{er} juin 2009
- L'aide sociale à l'enfance (accueil d'enfants et actions éducatives).

Le CCAS instruit également les demandes d'aides sociales concernant les aides à domicile, les frais d'hébergement en foyer ou en hébergement pour personnes âgées dépendantes et les enquêtes d'ascendants dans le cadre de l'obligation alimentaire conformément l'article 205 du code civil

1. L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'Allocation personnalisée d'autonomie est une allocation départementale personnalisée destinée aux personnes de plus de 60 ans. En établissement, elle permet d'acquitter tout ou partie (hors ticket modérateur) du tarif dépendance de la structure dans laquelle la personne âgée est hébergée à l'exclusion des frais d'hébergement et de soins. A domicile, elle prend en charge le paiement d'heures d'aide à domicile, aménagement du logement, portage de repas, téléalarme. L'aide est versée directement au bénéficiaire.

L'aide est modulée en fonction du degré de dépendance et des ressources de la personne. Une équipe médico-sociale propose un plan d'aide et recommande les modalités d'intervention qui lui paraissent les plus appropriées compte tenu du besoin d'aide et de l'état de perte d'autonomie du bénéficiaire conformément au Code de l'action sociale et des familles (art L232.3 et L 232.6).

Le Conseil Général décide de l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie, après examen d'un dossier de demande par une commission qu'il préside. Cette commission réunit des représentants du département et des organismes de sécurité sociale. Une évaluation est établie, par l'assistante sociale du Département, pour déterminer les groupes iso-ressources (GIR)³. Ils permettent de catégoriser les personnes en fonction des différents stades de perte d'autonomie. Ils sont au nombre de six. Le classement dans un GIR s'effectue en fonction des données recueillies par une équipe médico-sociale à l'aide de la grille Aggir (Autonomie gérontologie-groupe iso-ressources).

Etat de dépendance des bénéficiaires de l'APA à Amboise	
GIR 1	6
GIR 2	8
GIR 3	12
GIR 4	49

La majorité des personnes ont besoin d'une aide aux transferts, mais qui, une fois levée, peut se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillage. Seuls les quatre premiers GIR de la grille nationale ouvrent droit à l'A.P.A.

³ **GIR I** : comprend les personnes confinées au lit ou au fauteuil ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants. **GIR II** : composé de deux sous-groupes : d'une part, les personnes confinées au lit dont les fonctions mentales ne sont pas complètement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ; d'autre part, celles dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui ont conservé leurs capacités motrices. Le déplacement à l'intérieur est possible, mais la toilette et l'habillage ne sont pas faits ou partiellement. **GIR III** : regroupe les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. De plus, l'hygiène de l'élimination nécessite l'aide d'une tierce personne. **GIR IV** : comprend les personnes qui n'assument pas seules leurs transferts, mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillage. Elles s'alimentent souvent seules ; ce groupe comprend aussi des personnes sans problème de locomotion, mais qu'il faut aider pour les activités corporelles et les repas. (Extrait de l'Analyse des besoins sociaux).

	2008	2009	2010
Nombre d'attribution	42	49	32
Nombre de maintien	56	56	44
Total	109	105	76

Le nombre de dossiers A.P.A est en net diminution en raison de la révision des plafonds depuis le 1er avril 2010.

.La personne chargée de l'accueil des demandes d'A.P.A. assure également, le suivi des dossiers nommés ci-dessus et accompagne les personnes dans le remplissage de leur dossier.

Obligations alimentaires	27
Frais d'hébergement en foyer	7
Aides ménagères à domicile	16
Maisons de retraite	15
Total	65

2. Le Revenu de Solidarité Active(RSA)

Le CCAS d'Amboise a été déclaré service instructeur, auprès de la Caisse d'Allocations familiales et du Conseil Général d'Indre et Loire, à l'issue de la séance du Conseil d'Administration du 31 mai 2010 pour les demandes de Revenu de Solidarité Active.

VIII. LE LOGEMENT

1. Le logement social

La Ville d'Amboise, réservataire de logements sur le parc HLM de Val Touraine Habitat (ex-OPAC 37) et de Touraine Logement, gère l'attribution de ces derniers via le service logement de la Ville. Ces attributions sont validées lors des commissions des bailleurs sociaux. Le service logement, situé au CCAS réceptionne les formulaires de demande de logement, accueille le public pour compléter les dossiers, renseigne sur le domaine du logement et effectue des visites avant les commissions d'attribution.

Dans l'objectif de simplifier les démarches des personnes qui recherchent un logement social, la demande s'effectue à l'aide d'un formulaire unique depuis le 1^{er} octobre 2010, conformément à l'arrêté du 14 juin 2010.

Année	Nombre d'attributions	Nombre de dossiers en cours
2009	295	172
2010	128	160

Nombre de logements VAL TOURAINE HABITAT par quartiers et réservés Mairie D' Amboise au 31-12-10	
quartier plaisance 1 et 2	137
quartier Maletrenne	227
Maletrenne 4, Tilleuls	10
Van Vooren+Croix Besnard	48
quartier du Bout des Ponts	80
quartier Verrerie	334
Clément Marot	23
Résidence Ronsard	19
Closerie 1,2,3	14
Clément Janequin	4
Jean de Baif	4
Total CCAS	900
Total VTH	1171

2. Les logements relais et le logement d'urgence

La Ville d'Amboise est propriétaire d'une maison individuelle, au 45, avenue Léonard de Vinci, en phase de réhabilitation. C'est une construction sur 3 niveaux avec un jardin à l'arrière et un garage. Le rez-de-chaussée comprend les locaux du Secours Populaire.

A la fin de l'année 2009, 3 logements sont disponibles, celui situé au second étage (côté jardin) reste à terminer. Ces 4 logements ont ouvert en juillet 2010. L'inauguration a eu lieu le 21 juin 2010 en présence de M. Breuil, Président du Rotary Club et M. Lecoq, Président du Lyons Club qui ont apporté leur soutien financier dans l'achat de mobilier à hauteur de 2500€ chacun. Sur les quatre logements, un d'entre eux est destiné à un logement d'urgence. Ce domaine relève de la compétence des communautés de communes. La Communauté de Communes Val d'Amboise et la Communauté de Communes des Deux Rives ont signé une convention de partenariat avec la ville d'Amboise pour la mise à disposition et une autre convention pour le suivi social et administratif avec le CCAS.

BUDGET			
		Depenses 2010 en €	recettes 2010 en €
<i>charges de personnel</i>		880,00	
<i>petite réparation, gestion courante</i>			
<i>gros travaux</i>			
<i>fournitures (produits d'entretien...)</i>		37,44	
<i>services extérieurs (nettoyage...)</i>		450,00	
<i>fluides</i>			
	eau	214,07	
	electricité	561,47	
	gaz	1 001,42	
<i>Maintenance (chaudière, etc)</i>		495,78	
<i>Assurance</i>		66,80	
<i>allocation logement temporaire</i>			3 590,40
<i>redevance</i>			926,00
TOTAL		3 706,98	4 516,40

Depuis leur inauguration en juin 2010, nous avons eu **17 demandes au total pour 32 personnes concernées**⁴ (logement relais et d'urgence confondus). Ces demandes sont répertoriées dans différentes catégories. Sur 17 situations présentées (CCAS et partenaires confondus), nous avons refusé 6 situations.

Au total, **11 ménages ont intégré les logements soit 19 personnes dont 7 pour le logement d'urgence**, ce qui représente plus de la moitié des effectifs.

<i>Type de logement</i>	<i>Nombre de ménage</i>	<i>Nombre de personnes</i>	<i>Temps d'occupation en jours</i> ⁵	<i>Taux d'occupation</i> ⁶
Logement urgence	7	11	162	50.46%
Logement extérieur	1	3	265	82.55%
Logement 2ème gauche	2	4	266	82.86%
Logement 2ème droite	1	2	229	71.30%
TOTAL	11	20	922	

- **Bilan :**

- Difficultés des occupants pour trouver un logement de droit commun,
 - La durée d'occupation dépasse les 6 mois,
 - Trouver une alternative rapide pour les ménages victimes de sinistre,
- Difficulté à loger les personnes sans domicile fixe, de passage sur la commune.

⁴ Ce chiffre comprend également les refus formulés par la commission.

⁵ Les temps d'occupation ont été additionnés.

⁶ Calcul du taux d'occupation : au total depuis la dernière entrée, 321 jours de comptabilisés. Puis le nombre de jours total pris au prorata du temps d'occupation. Exp : $162 \times 100 / 321 \text{ jours} = 50.46\%$

IX. L'ANIMATION ET LA PREVENTION AUPRES DES SENIORS

1. L'animation du conseil des sages

Le Conseil des sages s'est réuni en séance plénière le 17 septembre afin d'évoquer le travail effectué par chaque commission. Une proposition de Charte a été soumise mais les membres n'en perçoivent la nécessité.

Les membres du Conseil des sages ont fait part d'une défaillance de la communication entre la municipalité et les membres du conseil des sages. Ceux-ci sont informés des projets trop tardivement. Plutôt que de maintenir les commissions, les membres du Conseil des sages proposent des thématiques.

Référents:

M Le Guillou veut traiter la communication après validation du Conseil municipal

M.Verzat : La Voirie

M.Portet: Le sport

M.Nachbaur: Le numérique

M.Janet : La circulation des piétons

M.Hénain: Le projet de foyer logement

Les membres intéressés participeront aux réunions.

Dans l'ensemble, les membres du Conseil des sages font part d'un « sentiment d'inutilité », de non-réponse diligente aux questions posées et de ne pas être associés en amont des projets.

2. Goûters des seniors

Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville d'Amboise organisent les goûters des maisons de retraite « Saint Denis », « Ambroise Paré » et « Le Grand Mail » en janvier. Les 3 maisons de retraite nous accueillent avec l'orchestre MIDALAIN, représenté par Monsieur FOUCHER à l'accordéon et Monsieur LAFONTAINE au chant, pour animer ces après-midi festifs. Entre chansons et pas de danses, un goûter et des chocolats sont servis.

Il est également proposé le traditionnel après-midi récréatif, le dernier dimanche de janvier. En 2010, le groupe folklorique « La Loire » et l'Orchestre Midalain ont animé cet après-midi du 31 janvier. Après le discours de Monsieur le Maire, le spectacle commence. Des pâtisseries, boissons et des jus de fruits sont servis par le personnel du CCAS ainsi que des membres du Conseil municipal.

- **Cette année, nous avons reçu 164 convives dont 88 personnes seules.**

3. La Semaine Bleue

Du 18 au 24 octobre 2010 s'est déroulée la Semaine Bleue pour la première année. Cette Semaine Nationale des Retraités et Personnes Âgées est un moment privilégié. Cet événement vise à informer et sensibiliser la population sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle ainsi que sur les difficultés rencontrées par les personnes âgées.

Le Centre communal d'action sociale a proposé, à cette occasion, de nombreuses animations :

> **Lundi 18 octobre**: "La maison de Prudence" de la Macif, animée par Isabelle Hémon, à la salle Molière de 14h30 à 17h.

> **Mardi 19 octobre** : "Jouons avec les mots" lors de l'atelier Slam animé par l'association "Les Meutes Slam 37 poésie", à la salle des fêtes Francis Poulenc de 14h30 à 16h30.

> **Mercredi 20 octobre** : Présentation par la MJC des ateliers cirque, danse, théâtre et chant, à la salle des fêtes Francis Poulenc de 14h30 à 16h30.

> **Jeudi 21 octobre** : "Fête vos jeux" par le Ludobus de la PEP37, à la salle des fêtes Francis Poulenc de 14h30 à 17h.

> **Vendredi 22 octobre** : Concours de pâtisseries et thé dansant animé par le groupe "Midalain", à la salle des fêtes Francis Poulenc de 14h30 à 17h30.

Cette manifestation a accueilli 145 personnes sur les 4 jours d'animation.

Mercredi 8 Décembre : atelier « loisirs créatifs » de décoration de Noël de 14 h à 17h à la Salle Molière **12 personnes ont participé à cette activité**. L'objectif était de préparer la décoration de la salle des fêtes en vue du goûter du dimanche 30 janvier 2011.

4. Atelier Equilibre

Le CCAS a proposé un atelier "Equilibre", en partenariat avec le Comité départemental d'Indre et Loire de Gymnastique Volontaire, du 14 janvier au 29 avril 2010. Cet atelier a rencontré un vif succès auprès des personnes âgées.

La première et la dernière séance étaient des séances de test afin de mesurer la progression.

Nous avons effectué une promotion de cette action par les différents médias et auprès des associations d'aides à domicile ainsi que les cabinets médicaux et paramédicaux. Nous avons constitué un groupe de 14 personnes dont deux personnes domiciliées à Chargé.

Devant le succès, le Codep a proposé 6 séances d'essai pour un cours de gym « Super Séniors » dans la continuité de l'atelier compte tenu de l'âge des participants.

Ces séances se sont déroulées du 6 mai au 17 juin 2010, le jeudi matin de 10h à 11h au foyer Malétrenne.

5. Le plan canicule et plan solitude

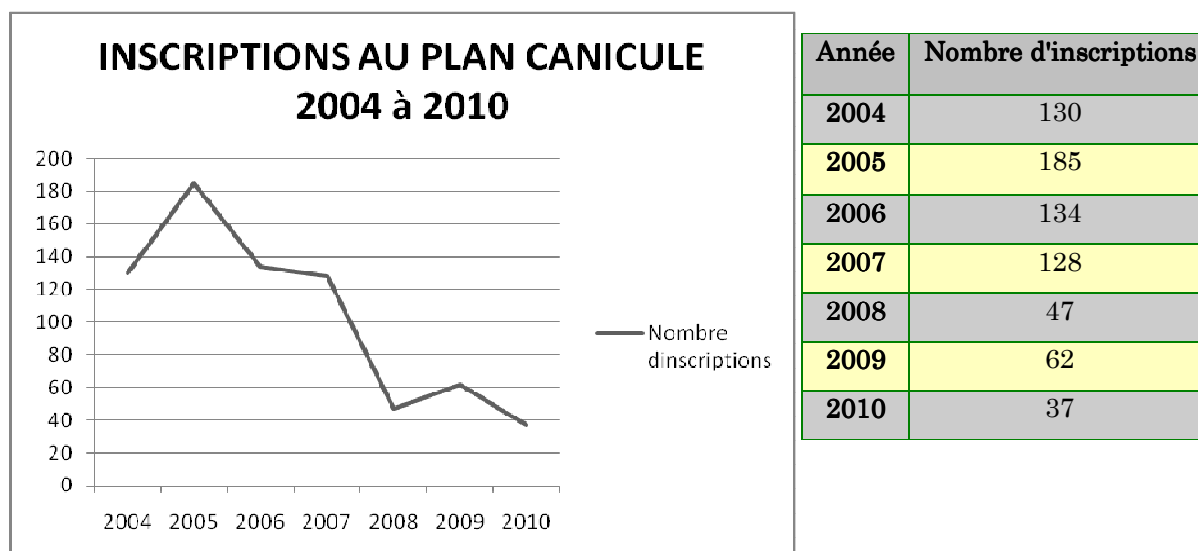
LE PLAN CANICULE

La ville d'Amboise, à travers le CCAS, effectue le recensement et l'inscription sur le registre des personnes âgées, isolées ou fragilisées. Ce registre doit permettre au Préfet responsable de la mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence de faire intervenir les services de secours auprès des personnes inscrites.

L'inscription sur ce registre ne relève pas d'une obligation pour les personnes concernées mais d'une démarche volontaire et facultative. Bien sûr toutes les informations figurant sur ce registre sont confidentielles.

Bilan

Le plan canicule a reçu cette année un intérêt mitigé. En effet le nombre d'inscrits sur la liste du plan canicule n'est que de **37 personnes : 31 femmes et 6 hommes** (difficilement comparable avec le nombre d'inscrits en 2004). Les personnes ne se sentent pas spécialement concernées, soit parce qu'elles se sentent indépendantes, soit parce qu'elles connaissent les consignes à suivre en cas de fortes chaleurs. La moyenne d'âge est de 82.5 ans chez les hommes et 79.8 ans chez les femmes.



LE PLAN SOLITUDE

Le plan solitude, intégré au plan canicule, a pour objectif de sortir les personnes âgées ou fragilisées de leur isolement.

Il se manifeste de différentes façons. La première étape est d'appeler les personnes inscrites sur le plan canicule afin de déterminer s'ils ont besoin d'un accompagnement (famille éloignée...). Dans le cas d'isolement important, notamment lors de grandes difficultés de déplacement, nous allons à leur domicile une fois par semaine environ afin de parler avec elles et de leur permettre par exemple de faire une petite promenade.

Des activités sont proposées, soit en salle, soit en plein air, afin de permettre aux personnes fragilisées de reprendre confiance en elles et de reformer des liens sociaux. L'objectif est de leur faire prendre conscience de la possibilité de sortir de leur isolement et de les inciter à s'inscrire auprès des associations Amboisiennes ou à se retrouver autour d'activités d'échange (cartes, promenades, visites culturelles...).

ANIMATIONS

Sur 4 animations prévues, 2 ont été annulées (8 juillet, 26 août) en raison de la chaleur et pour nécessité de service.

ANIMATION DU JEUDI 29 JUILLET 2010

Nous avons retenu l'idée de créer une carte sans thème particulier afin de laisser libre cours à l'imagination des participantes. Les personnes présentes ont été dans un premier temps ravies de se retrouver puis de pouvoir travailler la matière simplement.

En parallèle, nous avons souhaité créer un divertissement autour de ce moment important pour ces personnes à savoir le goûter. Pour ce faire, nous avons préparé ensemble un « smoothie » : boisson à base de fruits et d'un laitage. Les personnes ont pu participer à la confection du jus de fruits et par la suite apprécier le gâteau au chocolat gentiment confectionné par Dominique Lesaffre.

La rencontre a regroupé 6 personnes : uniquement des femmes

Sur la totalité des personnes inscrites dans le dispositif plan canicule, 6 personnes ont souhaité participer à cette animation.

Les autres personnes ne pouvant être présentes ont évoqué les raisons suivantes :

- Visite de la famille
- N'aiment pas les animations de groupe (mais apprécient les visites à domicile)
- Est parti(e) en vacances
- N'est pas en mesure (physiquement) de se déplacer (pb de mobilité, de vue,...)
- A un rendez vous chez le médecin, coiffeur ou aide à domicile présente à ce moment là.

Nous avons pu raccompagner les personnes le souhaitant à leur domicile, elles ont toutes souhaité faire partie du groupe d'animation du 05/08.

La rencontre a regroupé 6 personnes : uniquement des femmes et les mêmes qu'au mois de juillet.

Pour ce jeudi, nous avons souhaité faire une animation accès sur les sens. En effet, les personnes âgées peuvent rencontrer des difficultés liées à l'âge et à l'altération des sens notamment le goût. En collaboration avec Dominique L, nous avons travaillé sur la mise en place d'un atelier sous forme de jeux afin que ce moment soit convivial, ludique et amusant.

Nous avons remarqué qu'une personne se sentait exclue des activités du fait de sa cécité mais elle a pu retrouver du plaisir en étant comme les autres avec un avantage (les sens plus développés).

Cette animation s'est déroulée sur une après midi. De 14h30 à 17h. Nous avons souhaité ce moment court de façon à ne pas trop mobiliser leur attention.

Le goûter : A chaque animation nous proposons une collation avec la contribution des participants. Nous avons proposé la préparation de pâte à crêpes. Elles ont pu ainsi apporter chacune un ingrédient et nous montrer leur talent en nous faisant goûter de merveilleuse gelée.

Bilan :

A travers l'atelier des sens, nous avons pu constater que les personnes recherchaient des activités qui « changent », qui les « bouleversent » qui les font participer et qui soient accessibles à tous sans exclusion.

Elles ont pu nous faire part de leur souhait de pouvoir faire des activités de ce type de manière régulière et pas seulement durant l'été et après inscription sur le plan canicule.

6. Les animations diverses

LES SORTIES

Dates	Lieu	Nombre d'inscrits	Nombre de participants
12 mai	Tours	45	36
23 juin	Etang de la Perthuisière	56	52
21 juillet	Loches	28	28
18 aout	Obterre- La Haute Touche	56	56

Le Jardin botanique de TOURS- mercredi 12 mai

Le CCAS a accompagné 36 personnes au jardin botanique. Nous avons 45 inscriptions mais 9 personnes ont annulé pour des raisons de santé.



Journée champêtre à l'étang de la Perthuisière le mercredi 23 juin

56 personnes se sont inscrites à cette journée dont 4 se sont excusées. La matinée a été animée par un couple de prestidigitateurs pendant l'organisation du repas.



Sortie au Logis de Loches, le 21 juillet

Suite à un désaccord avec la propriétaire de la carrière de Vignemont, nous avons dû rechercher une alternative la semaine précédent la sortie car celle-ci ne souhaitait plus recevoir notre groupe. Compte tenu du délai très court et du nombre de personnes, nous avons choisi le logis royal de Loches pour leur accueil et la proximité. Cette sortie s'est déroulée l'après-midi avec 28 personnes.



Parc animalier de la Haute Touche - Mercredi 18 août

Nous avons eu 56 personnes inscrites à cette sortie.

Le départ a eu lieu vers 10h00 d'Amboise avec une arrivée au parc animalier vers 11 h 30.

Une visite guidée s'est déroulée en bus pendant ½ heure.

Entre 12 h 15 et 14h, le déjeuner a eu lieu au restaurant du parc.

De 14 h 30 à 16h, une visite guidée du parc à pied a été proposée pour les plus prompts.

Pour les autres, une visite du parc en calèche était possible, avec supplément. Nous sommes revenus vers 18 h 30 à Amboise.

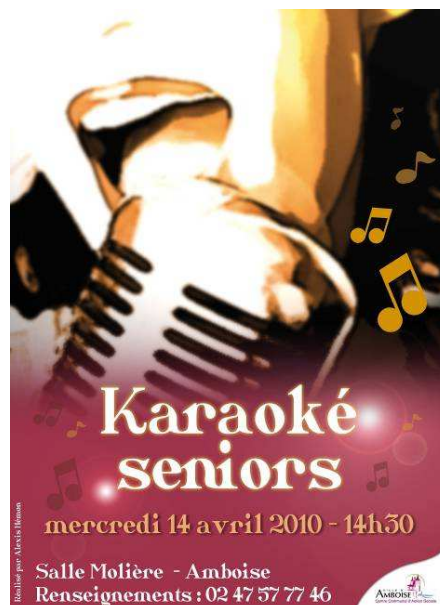


- **Karaoké:-14 avril**

Comme le précise Marie-Christine Grillet, conseillère municipale déléguée à l'intergénérationnel, l'animation a rencontré une «excellente **participation d'une quarantaine de personnes** alors que pour le précédent nous n'en avons qu'une petite quinzaine. Le profil des personnes présentes était différent ». Le public était plus jeune et découvrait nos animations.

Marie-Christine ajoute : « Juste deux exemples qui nous donnent envie de continuer : une dame non voyante (qui venait de Limeray mais que je me suis permise d'accepter) et qui bien sûr ne sort pratiquement jamais, et une autre personne très malade accompagnée par sa fille et dont les sorties sont très rares également ».

Nous remercions la participation d'Isham, de l'association Ensemble, qui a contribué à la réussite de cette manifestation par son dynamisme et son professionnalisme.



- **« Amboise autrefois » : 22 septembre**

Une projection de cartes postales anciennes agrémentée des commentaires de Mme Grillet, conseillère municipale déléguée à l'intergénérationnel s'est déroulée le mercredi 22 septembre à la Salle Molière.

Cette manifestation a accueilli 25 personnes.

- **Le senior conducteur -18 novembre**

Le service de la sécurité routière de la Préfecture d'Indre et Loire a animé une action de prévention en direction des seniors. Il a été proposé divers ateliers tels qu'un test du code de la route avec une mise en situation de conduite à l'extérieur puis des tests d'alcoolémie, de réactiomètre, de visiomètre.

Cette manifestation a accueilli 25 personnes.

X. DIVERS

1. La santé mentale

Depuis 20 ans, la Semaine d'Information pour la Santé Mentale (la SISM) se propose de rassembler professionnels et usagers de la santé mentale, autour de manifestations d'information et de réflexion sur ce thème, contribuant ainsi à l'édification de réseaux d'aide et de solidarité. La santé mentale, au demeurant, n'est pas seulement l'absence de souffrance psychique, mais aussi, et surtout, la capacité d'y faire face. En conséquence, elle nous concerne tous et contribue par sa teneur à la qualité du lien social qui concerne chacun dans son rapport aux autres. C'est la société toute entière qui se doit d'y être attentive.

Cette action émane d'un médecin psychiatre, le Dr Prél avec le soutien de la municipalité.

Cette initiative existe depuis 8 ans et la fréquentation du public a été croissante.

Le thème 2010 : « La santé Mentale : comment en parler sans stigmatiser »

Le mardi 16 mars : projection au Ciné A, à 20h30, « les gens normaux n'ont rien d'extraordinaire » de Laurence Ferreira Barbosa. La salle a accueilli environ 40 spectateurs.

Le jeudi 18 mars, après l'inauguration et l'intervention de M.Franck BOUCHER (photographe) sur son exposition « Story bord de vie » dans la rotonde du théâtre Beaumarchais, une conférence-débat, sur le thème de la stigmatisation, a été animée par M.Jean-jacques MARTIN (philosophe) et M.Serge DRYLEWICZ (Médecin Psychiatre).

Le vendredi 19 mars : 3 thèmes ont été abordés :

- « Tout n'est pas psy » présenté par Aurélie SCANFF (psychologue) et Vanina BOUTHEMY (Amphi des psys)
- « Psychomotricité et santé mentale » présenté par Nathalie ETEVENAUX (psychomotricienne)
- « Docteur, c'est vrai que je suis pas fou ? Ces organisations du travail qui rendent malade » présenté par Bernadette BERNERON (médecin du travail).

La participation est importante le jeudi, plus de 60 personnes et s'affaiblit le vendredi. En effet, nous avons compatbilisé 50 personnes dont ¼ étaient présentes la veille.

- **Bilan**

- Une fréquentation moindre le deuxième jour de conférences avec majoritairement la participation de professionnels.
- Solliciter davantage les partenaires tels que l'hôpital d'Amboise.

2. La bourse aux projets

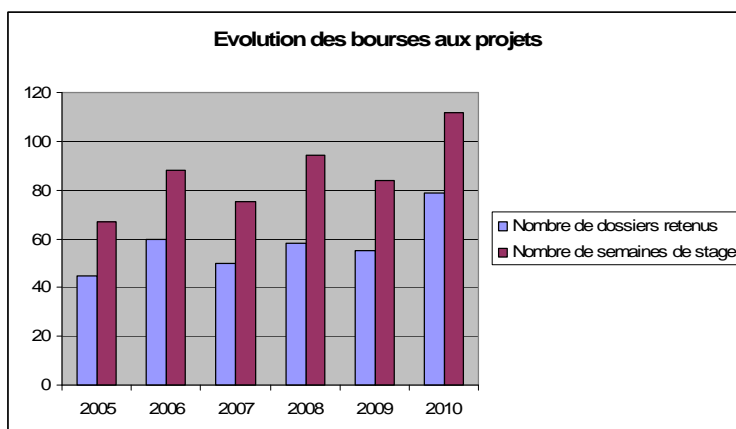
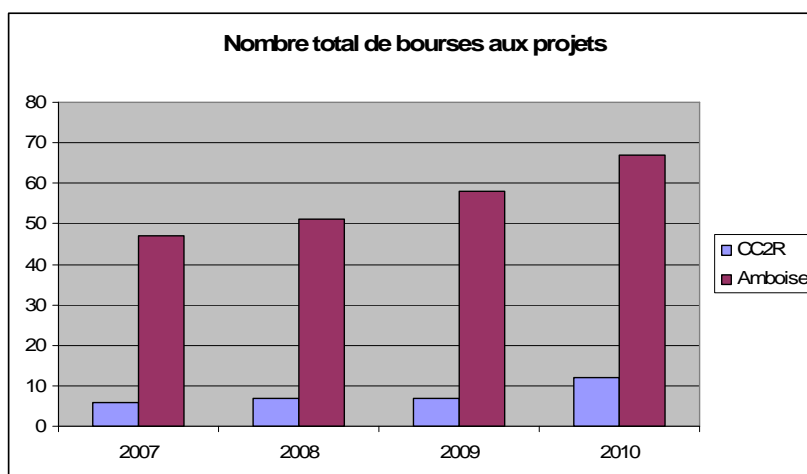
La « Bourse aux projets » s'adresse à des jeunes âgés de 14 ans à 17 ans qui résident dans la Commune d'Amboise. Depuis 2007, la Communauté de communes des 2 Rives (CC2R) est associée au dispositif permettant aux jeunes qui habitent les communes de Limeray, Lussault sur Loire, Montreuil et Touraine, Mosnes et Saint Ouen les Vignes de réaliser une bourse aux projets.

Cette bourse se concrétise par la réalisation d'un stage durant les vacances scolaires (juillet, août et la Toussaint) au sein d'un service de la mairie ou d'une association d'Amboise et des communes de la CC2R.

Les lieux de stages peuvent être très variés : ALSH, Crèche intercommunale, Club de Canoë Kayak d'Amboise, C.C.A.S d'Amboise, Mairie (secrétariat général, services des sports, des bâtiments, le CTM), Centre Charles Péguy (MJC), Centre socioculturel « Les Acacias », Dyn@sso Prod, l'ACA Tennis, ALSH de Saint Ouen les Vignes, le château de Saint Ouen les vignes.

11 200 € ont été attribués pour l'action « Bourse aux projets » en 2010 (financée par la Ville et l'Etat dans le cadre du CUCS) pour 79 dossiers retenus.

49 jeunes avaient déjà participé à la « Bourse aux projets » tandis que 30 jeunes présentaient un dossier pour la première fois (soit 38% des dossiers) en 2010.⁷



⁷ Extrait de l'Analyse des besoins sociaux 2010.

3. Noël du coeur

Pour la première année, le Centre Communal d'Action Sociale a participé au goûter de Noël inter-associations en assurant l'accueil, le 6 décembre dernier. Cette action a pour objectif d'offrir aux enfants, de familles modestes, un après-midi festif avec une distribution de cadeaux. Le secours populaire a été le porteur de projet et grâce à la mobilisation du comité d'entreprise de Pfizer, des écoles et aux dons de quelques commerçants, cet après-midi a été une réussite.

130 personnes dont 80 enfants ont reçu leurs jouets.

XI. PERSPECTIVES 2011

La santé mentale :

Presque 10 ans. La fréquentation s'amenuise et ne touche pas le grand public. Une réflexion est à mener pour recréer une dynamique. Elle sera développée dès la préparation de la semaine de la santé mentale de 2012.

Animations seniors :

L'animation en direction des personnes retraitées reste l'orientation majeure de 2011 et 2012. Devant le succès des sorties ainsi que les demandes répétées de nos aînés, il est proposé de réaliser une sortie tous les trimestres ou tous les deux mois. Afin de toucher les personnes isolées, un travail devra être mis en place avec toutes les associations caritatives.

Le Conseil des sages :

L'objectif de l'année 2011 est de redynamiser le conseil des sages afin que celui-ci devienne force de propositions, d'animations et de projets au sein de la commune d'Amboise. Il est important qu'un animateur soit présent à chacune des réunions des commissions et établisse le compte-rendu pour ensuite le diffuser aux membres et élus.

Par ailleurs, l'animateur travaillera avec les membres du Conseil des sages sur la rédaction d'un règlement intérieur et d'une charte, dès septembre 2011.

L'accueil

Le Centre Communal d'Action Sociale tient une place importante dans l'aide sociale sur le territoire communal. La fonction « accueil » nécessite des compétences et des qualités personnelles (aimer accueillir, empathie...).

Les objectifs de l'accueil au Centre communal d'action sociale sont de tendre vers un accueil de qualité et mettre en œuvre certains engagements du service.

Une signalétique adaptée pour informer et accueillir l'utilisateur :

- Des horaires d'ouverture lisibles et visibles, fléchage, des locaux accueillants et propres et un point d'information.
- Un affichage, de ce lieu, visible de la rue du Cardinal Georges d'AMBOISE sera apposé sur les murs du CCAS.

Le partenariat

Les changements opérés cette année, au sein du CCAS et dans les structures extérieures favorisent le partenariat. Des efforts particuliers seront portés sur le développement d'actions conjointes avec les associations locales et le territoire de vie sociale.